

Les tarifs de l'ALSH

Préparé par le restaurant scolaire, le repas est facturé 3.55 €.

Petit déjeuner : 0.60 € - Goûter : 0.60 €

Pour les enfants hors commune, un supplément de 0.04 € par quart d'heure est facturé (0.16 € l'heure).

Dès le 2^{ème} enfant, une présence identique de la fratrie réduit de 0.30 € la demi-journée et de 0.50 € la journée complète.

Quotient Familial	Demi-journée sans repas	Demi-journée (repas inclus)	Journée (repas inclus)
< 399	3.96 €	7.88 €	11.31 €
400 à 599	4.46 €	8.53 €	12.48 €
600 à 799	5.13 €	9.28 €	13.82 €
800 à 1199	5.91 €	10.15 €	15.37 €
> 1200	6.80 €	11.15 €	17.15 €



SERVICES À L'ENFANCE

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait à la mairie avant la première utilisation du service.

Les réservations sont obligatoires pour tous les services et se font ensuite via le logiciel enfance <https://parents.logiciel-enfance.fr/legavre>

L'ensemble des documents sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site de la commune www.legavre.fr

Les accueils sont des services à l'Enfance créés et gérés par la Commune ; il s'agit d'un service public facultatif qui est agréé par la Direction Départementale Jeunesse et Sports. Il est conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique qui participe au financement des temps de présence des enfants dans la cadre d'une convention pluriannuelle. Sa gestion administrative et son fonctionnement sont assurés entièrement par la Commune. La commune est adhérente de la charte d'accueil des enfants en situation de handicap en Loire Atlantique.



Contacts

ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE
02 40 51 23 33 - enfance@legavre.fr

RESTAURATION SCOLAIRE
02 40 51 21 79 - restaurantscolaire@legavre.fr

MAIRIE DU GÂVRE
02 40 51 26 18 - mairie@legavre.fr

Le Gâvre

SERVICES À L'ENFANCE



Périscolaire

Restauration scolaire

Accueil de loisirs

Année scolaire 2026 - 2027

Pôle enfance, où le trouver ?

L'accès au pôle enfance se fait par le parking situé rue du Martrais.



Accueil périscolaire

La municipalité propose un accueil périscolaire, durant les jours d'école, pour les enfants scolarisés sur la commune.

Les enfants sont accueillis le matin de **7h à 8h30**, le départ vers les écoles se faisant à 8h35. Ils sont pris en charge le soir au départ de leur école à 16h30.

Un petit déjeuner peut leur être proposé jusqu'à 8h et le goûter est servi à l'ensemble des enfants.

L'accueil des parents a lieu au pôle enfance de **17h à 18h30**.

Les tarifs

Les tarifs sont calculés en fonction du coefficient familial : facturation au quart d'heure entamé. Le coût du petit déjeuner (facultatif) et du goûter est de 0.60€.

Quotient familial	Commune	Hors-commune
< 399	0.30 €	0.34 €
400 à 599	0.44 €	0.48 €
600 à 799	0.50 €	0.54 €
800 à 1199	0.60 €	0.64 €
> 1200	0.70 €	0.74 €

Restauration scolaire

La restauration scolaire, est un service municipal depuis la rentrée 2021.

Les maîtres-mots sont :

Menus équilibrés, produits locaux, souvent bio, de qualité et coûts raisonnables.

Les repas sont cuisinés chaque jour au sein des cuisines du pôle enfance. Le personnel veille au bien être des enfants en leur apprenant à respecter la nourriture et dans la mesure du possible, à goûter à tout.



Les tarifs

Les repas sont à **réserver jusqu'au vendredi 12h** pour la semaine suivante.

Le prix d'un repas pour l'année 2026-2027 est de **4,30€**, majoré à 5.40€ si réservation hors délai.

Accueil de loisirs du mercredi

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans les mercredis toute la journée durant la période scolaire.



Trois formules sont possibles :

- la **demi-journée sans repas** de 9h à 12h30 ou de 13h30 à 17h

- la **demi-journée avec repas** de 9h à 13h30 ou de 12h30 à 17h

- La **journée complète** de 9h à 17h avec repas de 12h30 à 13h30.

Un accueil péricentre, basé sur le fonctionnement de l'accueil périscolaire, est possible de **7h30** à 9h et de 17h à **18h00**.

Un petit déjeuner peut être proposé aux enfants jusqu'à 8h et le goûter est servi à l'ensemble des enfants.